



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 22 MAI 2025 À 18H30

CCPG81-2025

Nombre de Conseillers en exercice : 62
Nombre de Conseillers présents : 40
Nombre de Conseillers votants : 46
Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 16 mai 2025

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - Président

Présents : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre,
LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PROUST Magaly,
CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme,
CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - Vice-présidents

ALLARD Emmanuel, BARDET Jean-Luc, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc,
BROSSEAU Ingrid, CHARTIER Mickaël, CHEVALIER Eric, CHOUETTE Laetitia,
CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas,
GRENIUUX Florence, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, GUICHET Alain,
HERAULT Ludovic, MARTINEAU Jean-Yann, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Thierry,
PROUST Jackie, RIVAULT Chantal, ROBIN Pascale, THIBAUT Catherine,
TREHOREL Jean-Luc - Conseillers

Délégués suppléants : GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

AYRAULT Bérengère donne procuration à BACLE Jérôme
LE BRETON Hervé donne procuration à TREHOREL Jean-Luc
PELLETIER Pierre-Alexandre donne procuration à PROUST Magaly
PILLOT Jean donne procuration à CHARTIER Mickaël
REISS Véronique donne procuration à BEAUCHAMP Claude
SABIRON Véronique donne procuration à ALLARD Emmanuel

Absences excusées : PIET Marina, BONNEAU Bertrand, BRESCIA Nathalie,
CHIDA-CORBINUS Cécile, FERJOUX Christian, FEUFEU David, HERVE Karine,
JOLIVOT Lucien, LARGEAU Sandrine, LE ROUX Liliane, MALVAUD Daniel, MIMEAU Bernard,
PARNAUDEAU Guillaume, ROY Michel, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Rapporteur : PRIEUR Jean-Michel

TAXE DE SÉJOUR – TARIFS APPLICABLES À COMPTER DE JANVIER 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-26 et suivants,
L.5211-21, et R.2333-43 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 23 décembre 2015,
instaurant la taxe de séjour sur le territoire de Parthenay-Gâtine à compter du 1^{er} avril 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et valorisation du patrimoine », réunie en date du 6 mai 2025 ;

CONSIDERANT que les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 doivent obligatoirement être adoptés avant le 1^{er} juillet 2025 ;

CONSIDERANT la proposition de maintenir identiques à ceux de 2025 les tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT l'instauration de la taxe de séjour additionnelle départementale (TAD) par le Conseil départemental des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} janvier 2026, correspondant à une majoration des tarifs de 10 %, au bénéfice du Département à qui cette taxe devra être reversée ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait & Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé le Président et le secrétaire
POUR EXTRAIT CONFORME
(*signatures électroniques*)

Publiée le jour de la réception en préfecture